

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Le débat portant sur les orientations générales du budget 2024 s'est tenu le 20 février 2024. Le budget primitif 2024 sera examiné par le Conseil métropolitain lors de la séance du 11 mars 2024.

Les budgets du secteur public local sont structurés en deux grands ensembles :

- La section de fonctionnement retrace les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services, telles que les charges de personnel ou les produits issus de la tarification des services par exemple ;
- La section d'investissement retrace les dépenses et recettes relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine.

La réglementation permet ou impose l'isolement de certaines dépenses et recettes dans des budgets annexes. Ainsi, la Métropole Nice Côte d'Azur dénombre neuf budgets : un budget principal et huit budgets annexes.

Pour plus de simplicité, il est proposé, d'une part, une présentation consolidée des dépenses et recettes. D'autre part, les flux internes – globalement neutres – sont retraités.

La section de fonctionnement :

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 049 millions d'euros, dont 57,8 millions d'euros de résultat reporté.

Elles sont principalement constituées d'impôts et taxes (57%), de produits des services, du domaine et ventes diverses (21%) et de concours financiers de l'Etat (7%).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 889,8 millions d'euros et comprennent les charges à caractère général (46%), les charges de personnel (27%) et les atténuations de produits (13%).

La section d'investissement :

Les recettes d'investissement atteignent 623 millions d'euros dont 159,2 millions d'euros d'autofinancement, principale ressource d'investissement de la Métropole.

Elles comportent par ailleurs les subventions d'investissement versées par nos partenaires (12%), d'autres ressources propres telles que les remboursements du fonds de compensation de la TVA ou encore les emprunts nouveaux (22%).

Les dépenses d'investissement sont prévues à 623 millions d'euros. Elles comprennent les dépenses d'équipement qui permettent de financer de nombreux projets (49%) ou le remboursement du capital de la dette (17%).

Les dépenses d'équipement de la Métropole s'élèvent à 302,3 millions d'euros sur le budget principal et les budgets annexes. Elles atteignent un total de 476,5 millions d'euros en prenant en compte les dépenses des opérateurs publics de la Métropole :

- La transition écologique : 97,5 millions d'euros ;
42 millions d'euros sont consacrés aux investissements en matière de transport public (bus à haut niveau de service dans le centre-ville de Nice, extension des réseaux de transport en commun en site propre avec les lignes 4 et 5 de tramway, etc.).
18 millions d'euros permettent de financer les investissements de la régie en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés.
- L'attractivité économique : 18,8 millions d'euros ;
Les travaux de rénovation des infrastructures portuaires sont dotés de 10,4 millions d'euros en 2024.
Les autres interventions portent sur les zones d'activité de Saint-André-de-la-Roche, La Trinité, La Tour-sur-Tinée, la modernisation du Centre de Formation d'Apprentis à Carros et sur l'amélioration de la desserte des zones commerciales dans le secteur Lingostière à Nice, notamment.
- La cohésion sociale et territoriale : 43,1 millions d'euros ;
30,3 millions sont consacrés aux travaux de reconstruction des vallées suite au passage des tempêtes Alex et Aline.
La Métropole finance le logement social et le renouvellement urbain à hauteur de 11,8 millions d'euros.
- Les infrastructures : 142,9 millions d'euros.
Il est prévu 82,4 millions d'euros pour la réalisation de grands investissements sur la voirie et sur les espaces publics, dont 41,3 millions d'euros pour le projet de sortie ouest de la voie Mathis à Nice.

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette de la Métropole s'établit à 1 709,9 millions d'euros. Il est projeté une stabilisation de celui-ci au cours de l'exercice 2024.